



Lycée général et technologique

Bulletin d'informations de la CGT Educ'action n° 7 (mars 2014)

➤ Modifications des obligations horaires, où en est-on pour les enseignant-es de LGT ?

Un groupe de travail conclusif a été réuni au Ministère de l'Education nationale, le 12 février 2014, exposant aux organisations syndicales les dernières évolutions statutaires envisagées pour les enseignant-es du second degré. Des projets de textes sont à l'ordre du jour du Comité Technique Ministériel du 27 mars 2014.

Le ministère a souhaité actualiser les missions des enseignant-es afin de prendre en compte les évolutions des métiers depuis 1950. Il le fait dans le cadre de la réglementation du temps de travail dans la fonction publique, ce qui comporte un risque d'annualisation des services, même si la mention des 1607 h annuelles a disparu des propositions. **La CGT Educ'action rappelle son exigence à ce que la seule référence au temps de travail soit celle de l'obligation réglementaire de service.**

En ce qui concerne les obligations horaires d'enseignement, quelques changements seraient introduits dans les LGT. Il n'y aurait plus aucune référence aux effectifs des groupes et de divisions pour le décompte des maxima de service. En revanche, la réalisation d'au moins 6 h devant plus de 35 élèves serait prise en compte par une indemnité spécifique.

L'heure de première chaire serait remplacée par une pondération de 1,1 pour chaque heure effectuée dans le cycle terminal (1^{ère} et Tale) du baccalauréat général et technologique, dans la limite d'une heure. Les enseignant-es d'EPS ne bénéficieraient pas de cette pondération mais d'une indemnité spécifique au-delà de 6 h données en cycle terminal.

La pondération de 1,25 pour les heures d'enseignement en Section de Technicien Supérieur serait étendue à l'ensemble des enseignant-es intervenant en STS, quel que soit leur corps.

Un allègement de service d'une heure serait octroyé aux enseignant-es (titulaires, TZR, non-titulaires) amené-es à compléter leur service dans un établissement situé dans une commune différente de l'établissement d'affectation ou si le complément de service s'effectue dans deux autres établissements.

La CGT Educ'action prend acte de quelques améliorations mais ne peut pas se satisfaire d'un projet qui multiplie les indemnités en lieu et place des nécessaires augmentations du point d'indice et n'aborde pas une réduction globale du temps de travail.

➤ Dédoublement de la philosophie en terminale technologique

Suite à la demande effectuée en décembre 2013, une délégation, composée de représentants des associations professionnelles (ACIREPh, APPEP et SO.P.PHI.) et des organisations syndicales (CGT Educ'action, SNALC, SNES-FSU, SN-FO-LC et SUD Education) a été reçue le 6 février 2014 par des représentants du cabinet du ministre et de la direction générale de l'enseignement scolaire au ministère de l'Education nationale.

La délégation a exigé une nouvelle fois le rétablissement du dédoublement d'une heure en philosophie (dans le cadre d'un horaire national) dans toutes les séries technologiques et dans tous les établissements. Le ministère a dit « comprendre le ressenti et les difficultés » qui existent à enseigner sans dédoublement de la philosophie en série technologique. **Ce n'est pas suffisant : il faut des réponses !**

Le ministère s'est engagé à en donner dans un délai rapide. Pour l'instant, silence radio. Manifestement nous n'avons pas la même notion du concept de rapidité ! A nous de maintenir la pression !